

Célibataire, il exerce à Brives-Charensac (Haute-Loire) la profession de terrassier.

Engagé le 23 janvier 1900 dans le 8e RIM (matricule n° 176 au recrutement du Puy), il passe dès le lendemain au 4e RIM, et y effectue trois années de service militaire.

Rappelé sous les drapeaux à la mobilisation générale, Régis Rochelimage rejoint son corps d'affectation le 3 août 1914. Versé au 321e RI le 17 septembre 1914, il est alors envoyé combattre devant Nouvron-Vingré (Aisne). Condamné à cinq ans de prison pour «mutilation volontaire» le 20 novembre 1914 (peine suspendue), Régis Rochelimage est maintenu à son corps le temps de se rétablir. Affecté à la 23e compagnie du 238e RI (10 février 1915), il profère, le 4 mai 1915, à Soissons (Aisne), des menaces à l'encontre d'un de ses supérieurs, puis en agresse deux autres. Déféré le 20 mai 1915 devant le conseil de guerre ordinaire de la 63e DI, la gravité des faits qui lui sont reprochés ainsi que ses antécédents judiciaires inclinent l'ensemble des juges à le condamner à mort pour «voies de fait et outrages à supérieur». Régis Rochelimage est fusillé le lendemain du jugement (5 h), à la sortie sud de Vignolles (Aisne).

Son acte de décès a été transcrit à la mairie de Brives-Charensac (Haute-Loire) le 7 mai 1916. Son nom figure sur le monument aux morts de cette commune.